

Titulaire d'un permis probatoire, le conducteur a été flashé à 162 km/h



Titulaire d'un permis probatoire, le conducteur a été flashé à 162 km/h

L'Isle-Jourdain

Le 2 novembre dans le centre ville vers 16 heures, la brigade motorisée a contrôlé un automobiliste gersois de 32 ans qui était positif aux produits stupéfiants. Le véhicule a rejoint la fourrière et le conducteur voit son permis de conduire retenu.

Contrôles gendarmerie

Lundi 2 novembre deux automobilistes ont été contrôlés positifs au test d'alcoolémie. A Fleurance en milieu d'après-midi sur la RN 21, un gersois de 66 ans présentait un taux de 1,74 g/l, son véhicule a été mis en fourrière et son permis retenu. A Auch vers 18 h 20, un Espagnol de 41 ans au volant d'un fourgon présentait un taux d'alcoolémie de 0,60 g/l, le conducteur a été verbalisé sur place.

Mardi 3 novembre à Blanquefort sur la RD 928, une automobiliste de 47 ans contrôlée à 127 km/h pour une vitesse autorisée de 80 km/h a vu son permis de conduire suspendu. Ce même jour à Aubiet sur la RN 124 un automobiliste de 38 ans habitant la Haute-Garonne et titulaire d'un permis probatoire a été flashé à 162 km/h pour une vitesse autorisée à 100 km/h. Son permis lui a été retiré et son véhicule mis en fourrière.

Opération de contrôle des flux :

Ce mardi 03 novembre de 09 h à 11 h, au niveau du rond point de l'Isle Jourdain implanté sur la RN.124, 11 gendarmes de l'EDSR32 (Escadron Départemental de Sécurité Routière) renforcés par 6 policiers de la PAF Toulouse (Police des Ais et des Frontières), ont participé à une opération régionale organisée par la RGMP (Région de Gendarmerie Midi-Pyrénées).

Lors de cette opération d'envergure, 98 personnes ont été contrôlées et plusieurs véhicules ont été fouillés. De nombreux dépistages alcoolémie et stupéfiants ont été réalisés. Durant ces contrôles, deux étrangers en situation irrégulière ont été interpellés et des infractions ont été relevées pour conduite sans permis et défauts de contrôles techniques.

En revanche, l'ensemble des conducteurs contrôlés ont présenté des attestations de déplacement COVID 19 en règle.